



Pays
de
Grasse

communauté
d'agglomération

PARLONS-EN
ENSEMBLE !

CONCERTATION
PRÉALABLE
du 22 septembre
au 8 décembre 2022



PROJET DE BUS EXPRESS
GRASSE - MOUANS-SARTOUX

DOSSIER DE CONCERTATION


Sillages

SOMMAIRE

| | |
|----------------------|---|
| Éditorial | 4 |
| Carte du projet..... | 5 |

AUJOURD'HUI, LA CONCERTATION PRÉALABLE..... 6

| | |
|--|---|
| Le cadre et les objectifs de la concertation..... | 6 |
| Participez à la concertation, du 22 septembre au 8 décembre 2022 | 7 |

1. LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES OBJECTIFS DU PROJET

| | |
|---|----|
| 1.1. Offrir une desserte de transport en commun de proximité, fiable et performante entre Grasse et Mouans-Sartoux..... | 8 |
| 1.2. Contribuer au report modal et à la transition écologique..... | 10 |
| 1.3. Requalifier les espaces publics et enrichir l'offre pour les modes actifs | 11 |
| 1.4. La synthèse des objectifs du projet | 12 |

2. LE PROJET ET SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | |
|--|----|
| 2.1. Les aménagements envisagés..... | 13 |
| 2.1.1. Le projet en quelques chiffres | 13 |
| 2.1.2. Un tracé pour desservir de nombreux quartiers | 14 |

| | |
|---|----|
| 2.1.3. Une offre attractive..... | 17 |
| 2.1.4. Des interconnexions pour poursuivre son trajet | 17 |
| 2.1.5. Des aménagements pour les modes actifs..... | 19 |
| 2.1.6. Des espaces végétalisés | 19 |
| 2.2. La prise en compte de l'environnement et du cadre de vie des habitants | 20 |

3. LE CALENDRIER ET L'ÉCONOMIE DU PROJET

| | |
|---|----|
| 3.1. Les étapes clés du projet | 22 |
| 3.2. Le coût du projet et le financement partenarial..... | 23 |

4. LES BÉNÉFICES ATTENDUS

| | |
|--|----|
| 4.1. Des déplacements facilités..... | 24 |
| 4.2. La contribution du projet au report modal | 24 |
| 4.3. Des déplacements plus respectueux de l'environnement..... | 25 |

5. ET APRÈS LA CONCERTATION ?

| | |
|--|----|
| 5.1. Le bilan de la concertation | 26 |
| 5.2. La suite des études et la future enquête publique | 26 |

LES PARTENAIRES DU PROJET DE BUS EXPRESS GRASSE – MOUANS-SARTOUX :



ÉDITORIAL

JÉRÔME VIAUD,
Président de la
Communauté
d'agglomération
du Pays de Grasse
et Maire de Grasse



Afin de renforcer l'usage des transports en commun dans les déplacements quotidiens des habitants et développer une véritable alternative au tout-voiture, les élus du Pays de Grasse ont choisi de procéder à la réorganisation de l'ensemble du réseau de transports en commun, démarche dans laquelle s'inscrit le projet ambitieux et structurant de Bus à Haut Niveau de Service entre la Gare de Grasse et Mouans-Sartoux, « le Bus Express ».

Grâce à des voies dédiées, le Bus à Haut Niveau de Service « Express » offrira un service performant et régulier pour se déplacer. Véritable colonne vertébrale du futur réseau de transports en commun Sillages, ses liens optimisés avec les autres lignes du réseau et les autres modes de déplacements favoriseront la performance du réseau. Il offrira notamment une interconnexion au niveau de Mouans-Sartoux avec le « Palm Express B », Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins. Il participera à l'amélioration du cadre de vie de chacun tout en contribuant au report modal grâce à l'aménagement d'itinéraires piétons et cyclables continus, lisibles et sécurisés.

Enfin, il contribuera à renforcer l'image de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sur le volet performance, modernité et respect de l'environnement en développant un Bus à Haut Niveau de Service 100 % électrique au design soigné. Depuis septembre 2021, des études du projet et un dialogue ont été entrepris avec les communes membres et plus particulièrement les villes concernées par le passage du Bus à Haut Niveau de Service.

J'ai souhaité pour la prochaine étape que le projet soit partagé de manière concertée du 22 septembre au 8 décembre 2022 avec l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, mais aussi les futurs usagers de ce Bus Express.

Je souhaite que chacun d'entre vous puisse s'exprimer sur ce projet soit en participant aux différentes réunions de concertation soit par le biais des différents outils qui sont mis à votre disposition.

Les transports sont un enjeu prioritaire. Votre avis compte plus que tout pour l'avenir de notre territoire.

PIERRE ASCHIERI,
vice-Président
de la Communauté
d'agglomération du
Pays de Grasse
et Maire
de MOUANS-SARTOUX



Les épisodes climatiques dramatiques se succèdent ces dernières années et s'accroissent encore ces derniers temps. Le mois de juillet 2022 est en passe de devenir, en France notamment, le plus chaud jamais enregistré.

Les experts du GIEC nous alertent depuis plus de trente ans sur le réchauffement climatique et ses effets irréversibles sur la biodiversité. Il nous reste peu de temps pour agir et tenter d'inverser cette tendance. Nous allons, toutes et tous, devoir profondément et durablement changer nos habitudes.

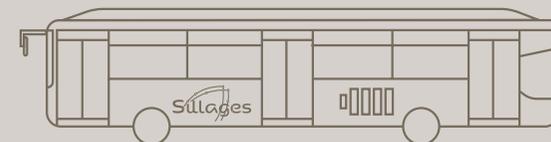
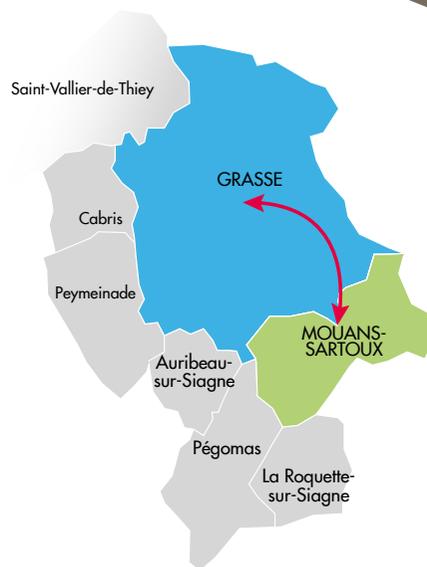
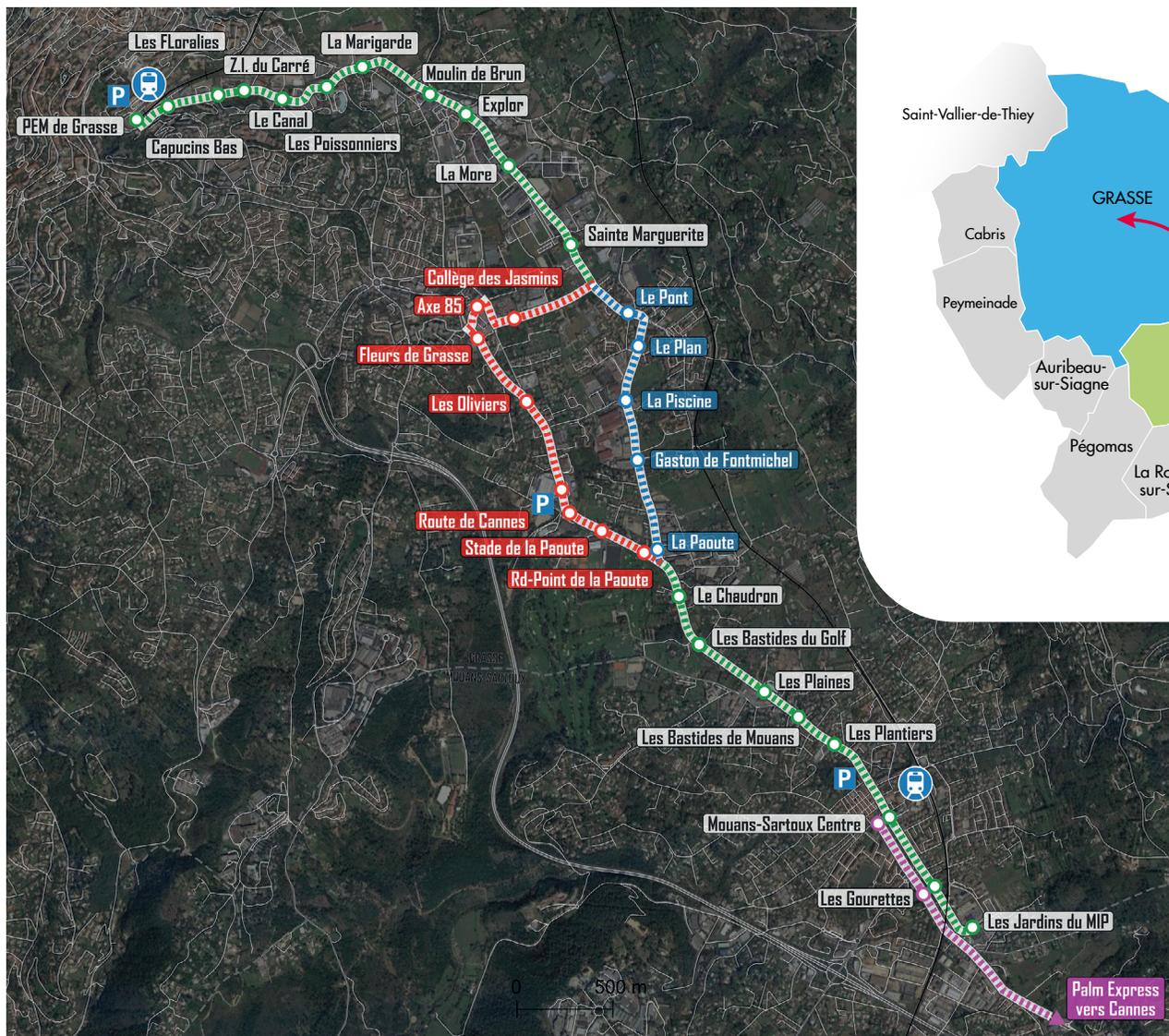
À ce titre, la voiture individuelle reste encore majoritairement utilisée sur notre territoire. Cela génère un certain nombre de désagréments, notamment la pollution atmosphérique.

Le projet de Bus Express qui reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) à Mouans-Sartoux est l'une des alternatives à l'automobile. Ce Bus à Haut Niveau de Service offrira une desserte de transport en commun de proximité, fiable et performante avec un maillage efficace et cohérent sur le territoire Cannes-Grasse.

Par sa centralité, par son activité économique et associative, Mouans-Sartoux occupe une position stratégique grâce notamment au pôle d'échanges multimodal du parking-relais du château, financé en partie par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Je ne peux que vous encourager à participer à cette concertation préalable en donnant votre avis (sur les différents supports développés dans les pages qui suivent) qui sera utile pour orienter les prochaines études.

CARTE DU PROJET



Le projet de Bus Express reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) à Mouans-Sartoux. Deux variantes de tracé sont étudiées dans la partie centrale du projet : une variante Ouest dite « Route de Cannes », une variante Est dite « Le Plan ».

PROJET DE BUS EXPRESS :

Tracé commun

Variante « Route de Cannes »

Variante « Le Plan »

Stations - Tracé commun

Stations - Variante « Route de Cannes »

Stations - Variante « Le Plan »

INTERMODALITÉ :

Pôle d'échanges multimodal

Ligne TER Nice-Grasse

Parkings-relais

INTERCONNEXION :

« Palm Express B » (Bus Express de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins)

Stations « Palm Express B »

AUTRE :

Limites communales

AUJOURD'HUI, LA CONCERTATION PRÉALABLE



LE ARTICLES DU CODE DE L'URBANISME

L'article L103-2 du code de l'urbanisme indique : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, [...] les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement [...] ou l'activité économique. »

L'article R103-1 liste les opérations d'aménagement concernées, dont « la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ».

LE CADRE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet de Bus Express entre Grasse et Mouans-Sartoux est organisée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, maître d'ouvrage, conformément aux articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme. Elle est conçue pour que chacun dispose de l'information et puisse faire part de son point de vue sur le projet.

La concertation qui se tient du 22 septembre au 8 décembre 2022 poursuit trois objectifs :

- informer le public sur le projet de Bus Express, ses objectifs, ses grandes caractéristiques, son coût et son calendrier prévisionnel ;
- présenter les résultats des études de pré-faisabilité et de faisabilité (premières études techniques, environnementales et socio-économiques) réalisées de 2020 à 2022, et notamment les deux variantes de tracé possible ;

- donner l'occasion à chacun, utilisateur des différents modes de transport, habitant ou acteur du territoire, de participer à la conception du projet en exprimant ses questions, avis et attentes. Ils permettront d'enrichir le projet et d'éclairer la décision de la Communauté d'agglomération sur une variante de tracé.

La concertation est organisée sur le territoire susceptible d'être impacté par le projet à savoir la commune de Grasse, la commune de Mouans-Sartoux et l'ensemble de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION !

DU 22 SEPTEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2022

Les études préalables sur le projet sont aujourd'hui réalisées. Elles ont permis d'approfondir les besoins de déplacements et les enjeux dans notre territoire, d'étudier les grandes caractéristiques du projet et d'identifier des variantes de tracé. La conception du projet est engagée, mais elle n'est pas finalisée à ce stade. **C'est le moment de donner votre avis : il sera utile pour orienter les prochaines études. N'hésitez pas à participer à la concertation en utilisant les différents moyens ci-dessous.**

INFORMEZ-VOUS

- le présent dossier de concertation, disponible :
 - dans les mairies de Grasse et de Mouans-Sartoux et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à Grasse
 - sur paysdegrasse.fr
 - auprès des expositions et lors des réunions publiques, ateliers thématiques et permanences (voir ci-après)
- L'exposition dédiée au projet :
 - du 7 octobre au 7 décembre 2022, dans les mairies de Grasse et de Mouans-Sartoux, à la mairie annexe du Plan de Grasse et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, aux jours et heures habituels d'ouverture
 - une exposition itinérante sera également proposée lors d'événements locaux, pour être au plus proche des habitants (programme détaillé sur paysdegrasse.fr)

FAITES PART DE VOS QUESTIONS ET AVIS

- le cahier d'expression mis à disposition auprès de l'exposition
- par courriel : concertation-bhns@paysdegrasse.fr
- par courrier : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse – Concertation Bus Express – 57 avenue Pierre-Sémard – 06130 Grasse

VENEZ ÉCHANGER SUR LE PROJET

[rendez-vous ouverts à tous]

- les réunions publiques :
 - le 6 octobre 2022 à 18 h 30 au Palais des Congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse
 - le 8 décembre 2022 à 18 h 30 à la salle du Château (n°8), rue du Château à Mouans-Sartoux
- trois ateliers thématiques :
 - « Quelle offre de service avec le Bus Express ? », le 20 octobre 2022 de 18 h à 20 h au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (salle du Conseil)
 - « Environnement et cadre de vie autour du projet de Bus Express », le 10 novembre 2022 de 18 h à 20 h à la mairie annexe du Plan de Grasse (salle Émile Jacquemin)
 - « Vélo, marche à pied et autres modes actifs, quels usages avec le Bus Express ? », le 24 novembre 2022 de 18 h à 20 h à la salle du Château (n°8), rue du Château à Mouans-Sartoux
- des permanences physiques au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : du 7 octobre au 7 décembre 2022, les lundis de 9 h à 12 h, les mercredis de 13h30 à 17 h et les vendredis de 9 h à 12 h

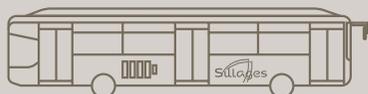
RETROUVEZ
TOUTE L'INFO
SUR :



1. LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de Bus Express (ou Bus à Haut Niveau de Service) entre Grasse et Mouans-Sartoux est pensé pour offrir une alternative efficace à la voiture individuelle, améliorer les déplacements au quotidien et contribuer à la transition écologique. Il permettra également d'apaiser les circulations en voiture et de développer les modes actifs.

1.1. OFFRIR UNE DESSERTE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PROXIMITÉ, FIABLE ET PERFORMANTE ENTRE GRASSE ET MOUANS-SARTOUX



DÉFINITIONS

BUS EXPRESS OU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Une ligne de Bus Express, ou Bus à Haut Niveau de Service, est une ligne de transport accessible, écologique, et dont les horaires, la fréquence et la ponctualité permettent d'offrir un niveau de service très performant et attractif pour les utilisateurs.

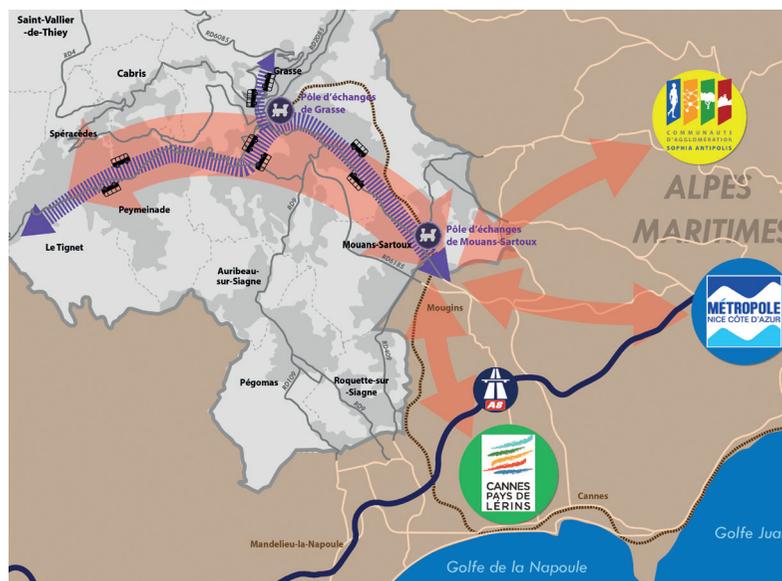
MODES ACTIFS

Les modes de déplacement « actifs » comprennent le vélo, la marche à pied, la trottinette et les rollers.

PÉNÉTRANTE

Grande voie de communication allant de la périphérie au cœur d'un centre urbain.

LES AXES MAJEURS DE DÉPLACEMENTS



Le sud du Pays de Grasse se structure le long d'un axe de déplacements majeurs, qui s'organise autour :

- des liaisons Est-Ouest entre le Var, Peymeinade et Grasse ;
- des liaisons Nord-Sud entre Saint-Vallier-de-Thiey, Grasse et Mouans-Sartoux, et au-delà l'autoroute A8 et les territoires voisins attractifs de Sophia-Antipolis et de Cannes.

Le corridor Nord-Sud, concerné par le projet de Bus Express, compte deux grandes infrastructures : la « pénétrante » Cannes-Grasse (route départementale 6185), seule voie rapide du secteur, et la ligne de trains express régionaux (TER) reliant Nice à Grasse.

La liaison entre Grasse et Mouans-Sartoux est également assurée par des axes secondaires : la route départementale (RD) 4, la RD304 et la route de Cannes-route Napoléon.

La congestion routière est quotidienne, en particulier sur la pénétrante Cannes-Grasse, qui écoule chaque jour près de 40 000 véhicules. Cette situation engendre des pertes de temps et des pratiques d'évitement de la part des automobilistes : ils se reportent sur des voies secondaires inadaptées à ces trafics, générant ainsi des nuisances (bruit, pollution...) pour les riverains.

Entre Grasse et Mouans-Sartoux, les transports collectifs ne sont pas encore en mesure de concurrencer la voiture particulière :

- la fréquence sur la ligne ferroviaire Nice-Grasse est d'un TER toutes les demi-heures ; il n'existe pas d'arrêt intermédiaire entre les gares SNCF de Grasse et de Mouans-Sartoux, la ligne ne peut pas assurer une desserte fine du territoire ;
- plusieurs lignes de bus, dont les bus scolaires, desservent tout ou partie du corridor Nord-Sud. La fréquence est d'environ un bus toutes les 30 minutes, toutes lignes confondues. Mais les bus sont soumis aux aléas de la congestion routière, avec des pertes de temps de l'ordre de 5 à 6 minutes sur le trajet entre Grasse et Mouans-Sartoux.

En raison de l'engorgement routier, la réalisation du projet apparaît comme un préalable.

En effet seule une offre en transport collectif de type Bus Express, fiable et performante, permettra d'offrir une alternative attractive à la voiture, et de développer les modes actifs.

Le corridor Nord-Sud fait partie des secteurs priorités dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour développer un Bus Express.



À NOTER

De nombreux pôles générateurs de déplacements sont présents dans le corridor Nord-Sud concerné par le projet, notamment 6 zones d'activités économiques et commerciales regroupant environ 600 entreprises et 15 000 emplois, et 15 établissements scolaires, dont 8 collèges et lycées, représentant plus de 6 000 élèves.



DÉFINITION

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Document de planification qui détermine l'organisation des mobilités dans le périmètre de la collectivité. Le PDU 2017-2027 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a été approuvé le 28 juin 2019. Il prévoit le renforcement des transports collectifs autour de l'axe Peymeinade – Grasse – Mouans-Sartoux, dont la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (ou Bus Express) entre Grasse et Mouans-Sartoux.

En savoir + sur le PDU :
<https://www.paysdegrasse.fr/pdu>

VUE SUR LA PÉNÉTRANTE CANNES-GRASSE

1.2. CONTRIBUER AU REPORT MODAL ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

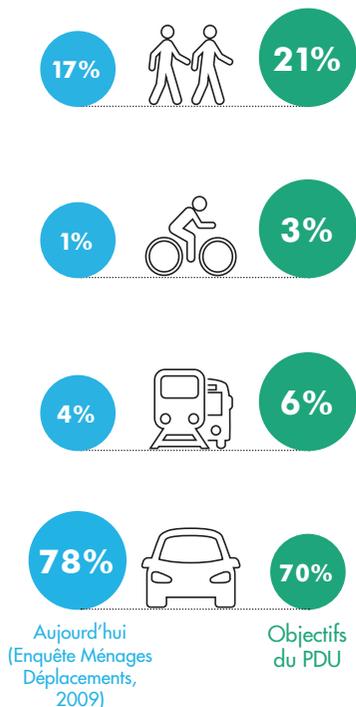
La voiture est prépondérante dans la mobilité quotidienne des habitants du territoire.

380 000 déplacements sont réalisés chaque jour dans la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dont 78 % en voiture – contre 53 % sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. La voiture est donc utilisée dans plus de trois déplacements sur quatre, principalement pour le travail, l'accompagnement et les loisirs. Le réseau de transport en commun représente 4 % des déplacements, la marche à pied 17 % et le vélo 1 %.

Les actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) visent, à l'horizon 2027, à un meilleur équilibre entre les différents modes, avec une réduction de la part de la voiture de 78 à 70 %.

Cela passe par la limitation de son usage en dehors des principaux axes routiers du territoire, le développement d'un réseau de transport public efficace, dont le Bus Express doit constituer la clé de voûte, et l'aménagement d'itinéraires pour les piétons et les cyclistes.

LES OBJECTIFS DE REPORT MODAL DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



À NOTER

- Le projet de Bus Express s'inscrit dans les objectifs :
- du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Sud, qui prévoit un report de la voiture particulière vers les transports collectifs de 15 % à l'horizon 2030 ;
 - du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes qui a identifié 51 actions (dont le projet) destinées à lutter contre la pollution atmosphérique et à améliorer la qualité de l'air dans le département.

LA LIGNE A DU RÉSEAU DE BUS SILLAGES

1.3. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS ET ENRICHIR L'OFFRE POUR LES MODES ACTIFS



VUE SUR LE GIRATOIRE SAINT-DONAT

Le secteur concerné par le projet de Bus Express est constitué principalement du tissu routier, de quartiers d'habitations privées et collectives, de zones d'activités économiques et de zones commerciales, de terrains de sport, de terrains agricoles et horticoles et de quelques friches.

Le projet de Bus Express offre l'opportunité de requalifier les espaces de façade à façade, de les végétaliser, d'apaiser la circulation routière dans les secteurs traversés – notamment en réduisant les vitesses limites autorisées – et de partager à chaque fois que possible la voirie entre tous les modes : véhicules, bus, vélos et piétons.

Il offre également l'opportunité d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville (secteur Grand Centre-Le Plan de Grasse et quartier Fleurs de Grasse) ou de les rapprocher d'un système de transport performant.

À NOTER

Les quartiers Fleurs de Grasse et le secteur Grand Centre-Le Plan de Grasse, qui regroupent un grand nombre de logements, font l'objet d'un programme de rénovation urbaine conduit depuis 2008 par la Ville de Grasse.

Il vise à agir sur la promotion sociale, la diversification de l'habitat, le développement commercial, la maîtrise de l'urbanisme, la qualité de vie et la performance des mobilités.

1.4. LA SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de Bus Express a pour objectifs :

- de créer une liaison efficace et robuste (fréquence soutenue et ponctualité) entre le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse, le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Mouans-Sartoux et les Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) à Mouans-Sartoux, en complémentarité avec les offres de bus et de TER existantes. Cette liaison sera au service notamment :
 - des salariés et des clients des différentes zones d'activités économiques et zones commerciales, qui disposeront ainsi d'une alternative à la voiture particulière ;
 - des collégiens et des lycéens rejoignant leurs établissements scolaires via une ligne de transport en commun plus efficace ;
 - des habitants de quartiers en restructuration pour répondre aux enjeux de cohésion sociale ;
 - des utilisateurs du TER se rendant dans les gares SNCF de Grasse et de Mouans-Sartoux ;

- d'offrir une interconnexion au niveau de Mouans-Sartoux Centre avec le « Palm Express B », Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, pour faciliter les déplacements des habitants au sein des deux territoires ;
- de transformer les espaces publics en les modernisant grâce à un meilleur partage de la voirie et de contribuer au report modal en aménageant des itinéraires piétons et cyclables continus, lisibles et sécurisés ;
- de contribuer à l'image de marque du territoire en développant une offre répondant aux standards de modernité : la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite que la ligne de Bus Express bénéficie d'un parc de véhicules électrifiés et d'un design soigné, tout autant des véhicules que des futures stations.



DÉFINITION

PARKING-RELAIS

Parking implanté à proximité d'une station de transport en commun (tramway, bus...) pour faciliter l'accès à ces transports et inciter à laisser sa voiture.



VOYAGEURS DEVANT LA GARE DE GRASSE



LE « PALM EXPRESS B » À MOUANS-SARTOUX

2.1.2. UN TRACÉ POUR DESSERVIR DE NOMBREUX QUARTIERS

Le tracé du futur Bus Express est constitué de troncs communs au nord et au sud et de deux variantes de tracé en partie centrale : une variante Ouest dite « Route de Cannes », une variante Est dite « Le Plan ». La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse retiendra début 2023 une variante sur laquelle poursuivre les études, en tenant compte des avis recueillis au cours de la concertation préalable.

• La partie nord du tracé

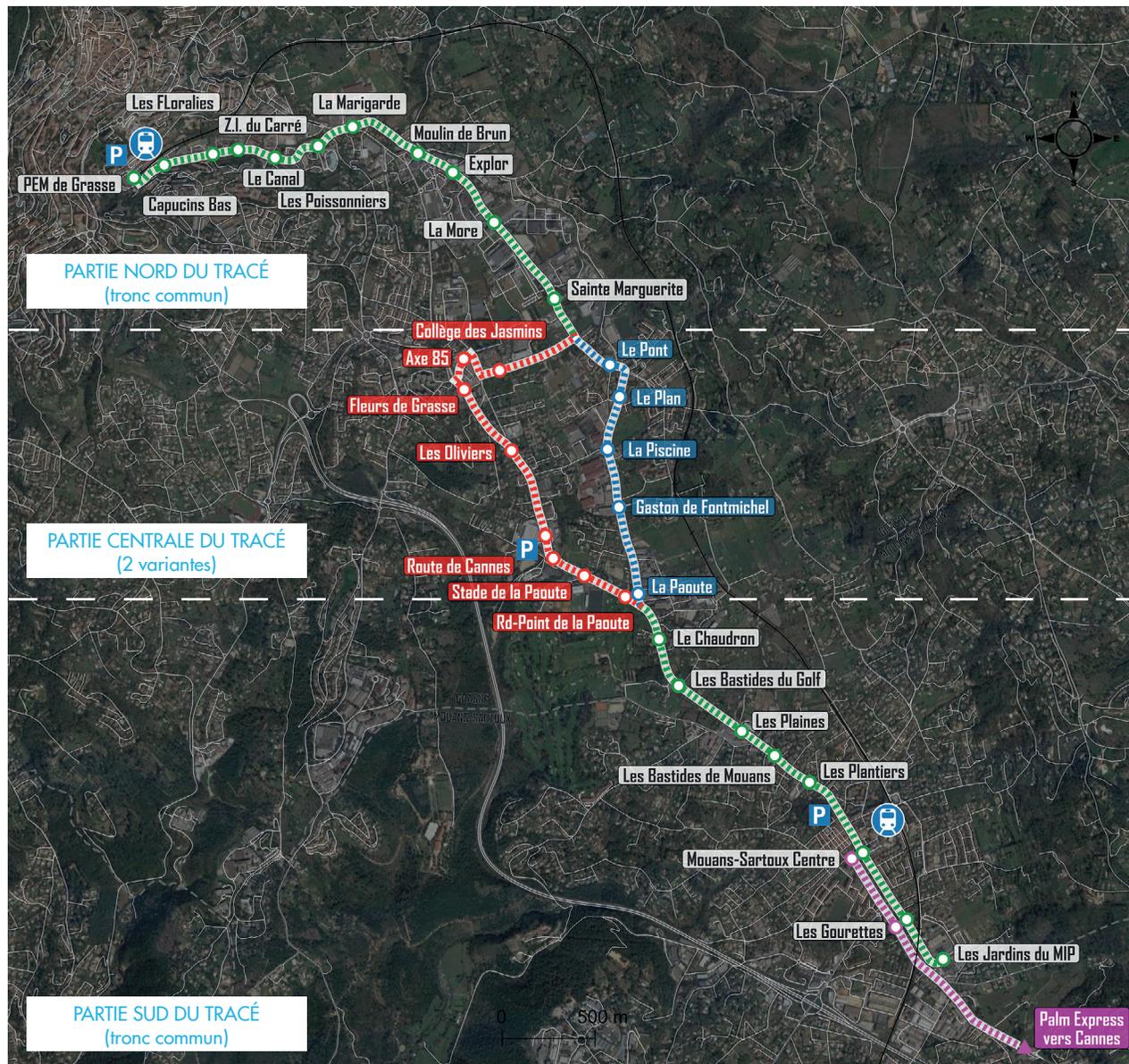
Dans cette partie, le Bus Express reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse et le giratoire récemment aménagé au carrefour du chemin Sainte-Marguerite et de l'avenue Jean-Maubert.

Il empruntera l'avenue Pierre-Sépard, la route de la Marigarde et l'avenue Jean-Maubert.

11 stations sont à l'étude pour desservir notamment :

- le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse ;
- les quartiers d'habitation à proximité de la gare et le secteur prioritaire Grand Centre-Plan de Grasse ;
- le lycée Alexis de Toqueville ;
- les entreprises des zones d'activités économiques de Sainte-Marguerite et du Plan de Grasse ;
- la zone commerciale Moulin de Brun (autour de Leclerc) ;
- des commerces et des services à la population (maison médicale, déchetterie, etc.).

Un parking-relais, existant, est situé à proximité du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse.



- [La partie centrale du tracé](#)

Deux variantes sont étudiées entre l'avenue Jean-Maubert et le giratoire de la Paoute.

La variante Ouest, dite «Route de Cannes», emprunte le chemin Sainte Marguerite, le boulevard Marcel-Pagnol et la route de Cannes. 6 stations sont à l'étude, pour desservir notamment :

- les entreprises des zones d'activités économiques du Plan de Grasse et Saint-Marc ;
- le quartier prioritaire Les Fleurs de Grasse ;
- le collège Les Jasmins ;
- le centre commercial Auchan ;
- le stade de la Paoute ;
- des commerces.

Un parking-relais et une aire de covoiturage sont prévus dans cette variante au niveau de la Paoute, à l'arrivée du prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse. Cette implantation permettra d'inciter les automobilistes à se reporter sur le Bus Express.

La variante Est, dite «Le Plan», emprunte la RD304 (avenue Jean-Maubert et route de la Paoute). 5 stations sont à l'étude, pour desservir notamment :

- les entreprises des zones d'activités économiques du Plan de Grasse et Saint-Marc ;
- des quartiers d'habitations, en particulier le Hameau du Plan de Grasse ;
- des commerces.

- [La partie sud du tracé](#)

Dans cette partie, le Bus Express reliera le giratoire Saint-Donat à l'arrêt de transports en commun «Jardins du MIP» à Mouans-Sartoux.

Il empruntera la route de Cannes, l'avenue de Grasse et la route Napoléon.

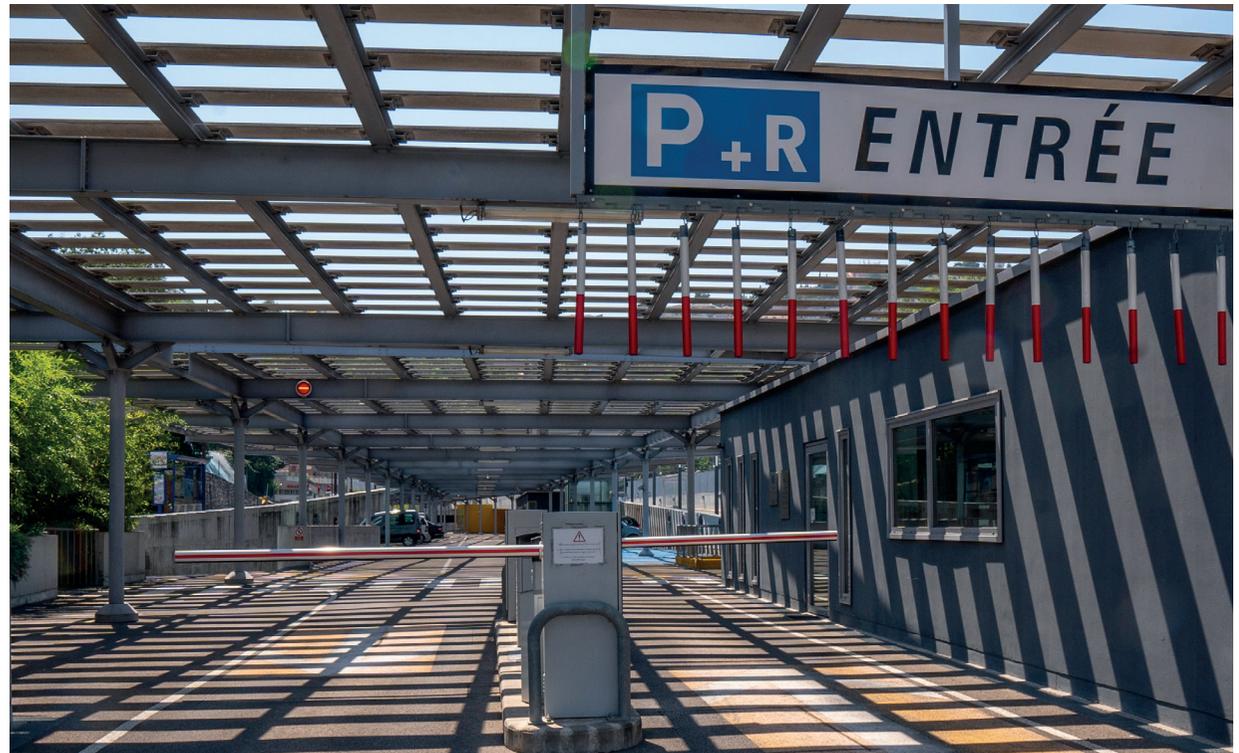
8 stations sont envisagées pour desservir notamment :

- le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Mouans-Sartoux ;

- de grands équipements de Mouans-Sartoux comme le cinéma La Strada, le gymnase René Friard ou les Jardins du MIP ;
- des quartiers d'habitations ;
- des commerces et des services à la population (commissariat de police, écoles, etc.).

Le Bus Express sera en connexion avec le Palm Express B vers Cannes dans le centre-ville de Mouans-Sartoux.

Un parking-relais, existant, est situé le long du tracé à l'entrée de Mouans-Sartoux en venant de Grasse.

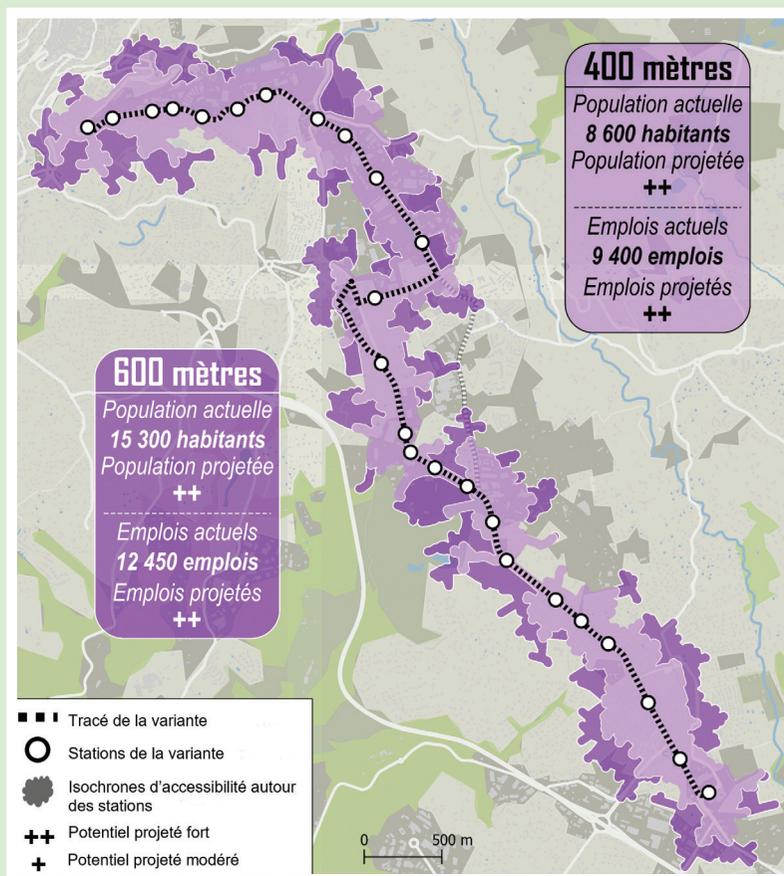


LE PARKING-RELAIS EXISTANT DANS LE PÔLE INTERMODAL DE LA GARE DE GRASSE

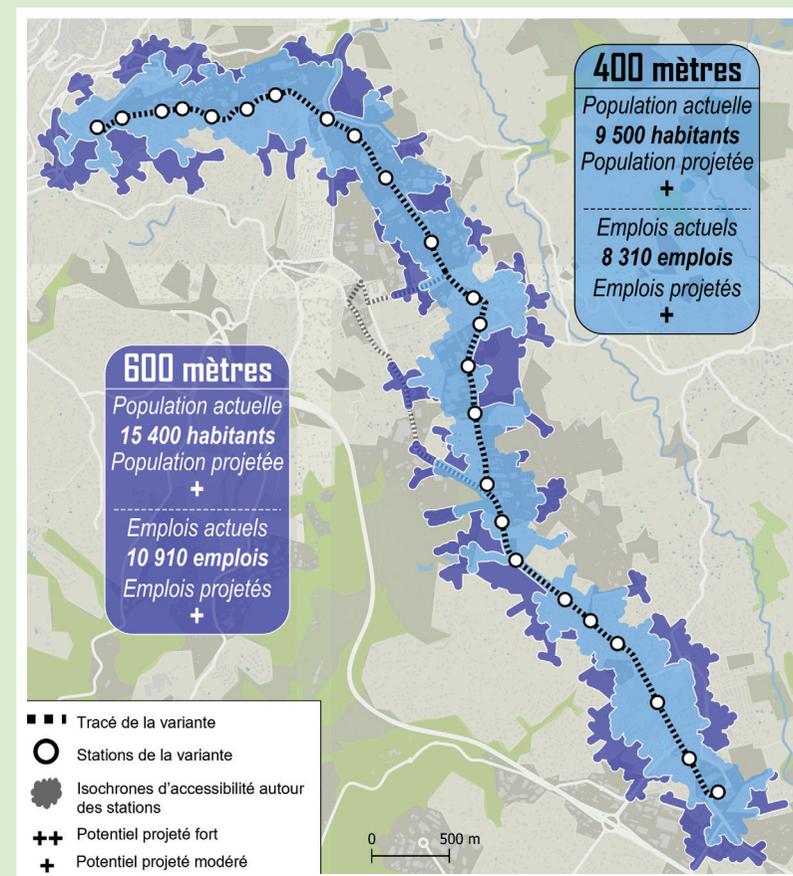
LES DEUX VARIANTES DE TRACÉ ÉTUDIÉES ET COMPARÉES

Les variantes de tracé ont été comparées du point de vue de la population et des emplois desservis à moins de 400 mètres et à moins de 600 mètres, comme l'illustrent les cartes ci-dessous. Leurs effets sont quasiment équivalents. Toutefois la variante Ouest «Route de Cannes» présente un potentiel plus important pour l'avenir. Elle permet également l'implantation d'un parking-relais et d'une aire de covoiturage à l'arrivée du prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse, pour offrir une bonne complémentarité entre la voiture et le Bus Express.

POPULATION ET EMPLOIS DESSERVIS DANS LA VARIANTE OUEST
«ROUTE DE CANNES»



POPULATION ET EMPLOIS DESSERVIS DANS LA VARIANTE EST
«LE PLAN»



2.1.3. UNE OFFRE ATTRACTIVE

La liaison entre Grasse et Mouans-Sartoux est aujourd'hui assurée par plusieurs lignes de bus : la ligne A combinée avec les lignes B, 16 et 20.

L'offre est la suivante :

- un bus toutes les 20 ou 30 minutes aux heures de pointes et toutes les 45 minutes ou 1 heure le reste de la journée ;
- un service de 6h à 21h ;
- un temps de trajet de 25 à 30 minutes aujourd'hui, aux heures de pointe, et de 20 à 22 minutes le reste de la journée, entre la gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux.

Le projet apportera une amélioration significative en proposant :

- une fréquence de passage plus élevée : un Bus Express toutes les 10 minutes aux heures de pointe, toutes les 15 minutes le reste de la journée et toutes les 20 minutes en période de vacances scolaires ;
- une amplitude de service élargie le matin et le soir : le Bus Express circulera de 5h à 22h ;
- un temps de trajet plus court : de l'ordre de 20 minutes aux heures de pointe et de 17 ou 18 minutes le reste de la journée, entre la gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux.

2.1.4. DES INTERCONNEXIONS POUR POURSUIVRE SON TRAJET

Les voyageurs pourront utiliser les interconnexions du Bus Express avec les autres réseaux pour poursuivre leur trajet en transport en commun :

- avec le TER (ligne Nice-Grasse) dans les gares SNCF de Grasse et de Mouans-Sartoux ;
- avec la ligne Palm Express B à Mouans-Sartoux, permettant de rejoindre la gare SNCF de Cannes via Mougins et Le Cannet ;
- avec la ligne de transport à la demande allant de Mouans-Sartoux au gymnase du Font de l'Orme à Mougins ;
- avec les bus du réseau régional Zou ! :
 - la ligne 600 qui relie la gare routière de Grasse à la gare SNCF de Cannes ;
 - la ligne 530 qui relie la gare routière de Grasse à Sophia-Antipolis.



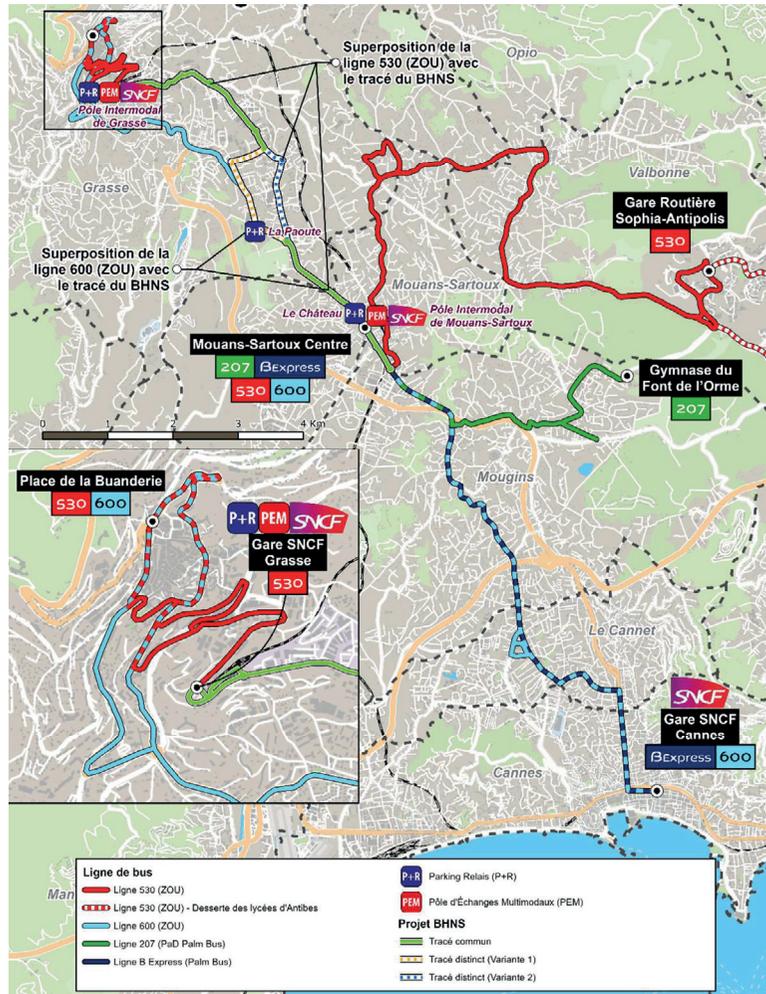
À NOTER
La ligne de Bus Express fera partie intégrante de Sillages, le réseau de transport en commun de l'agglomération du Pays de Grasse. Elle sera intégrée dans le système existant d'abonnements (pass scolaire, pass liberté, pass seniors, etc.) ou de services, tels que Mobiplus.



LE BUS EXPRESS INTÉRESSERA LE PUBLIC SCOLAIRE

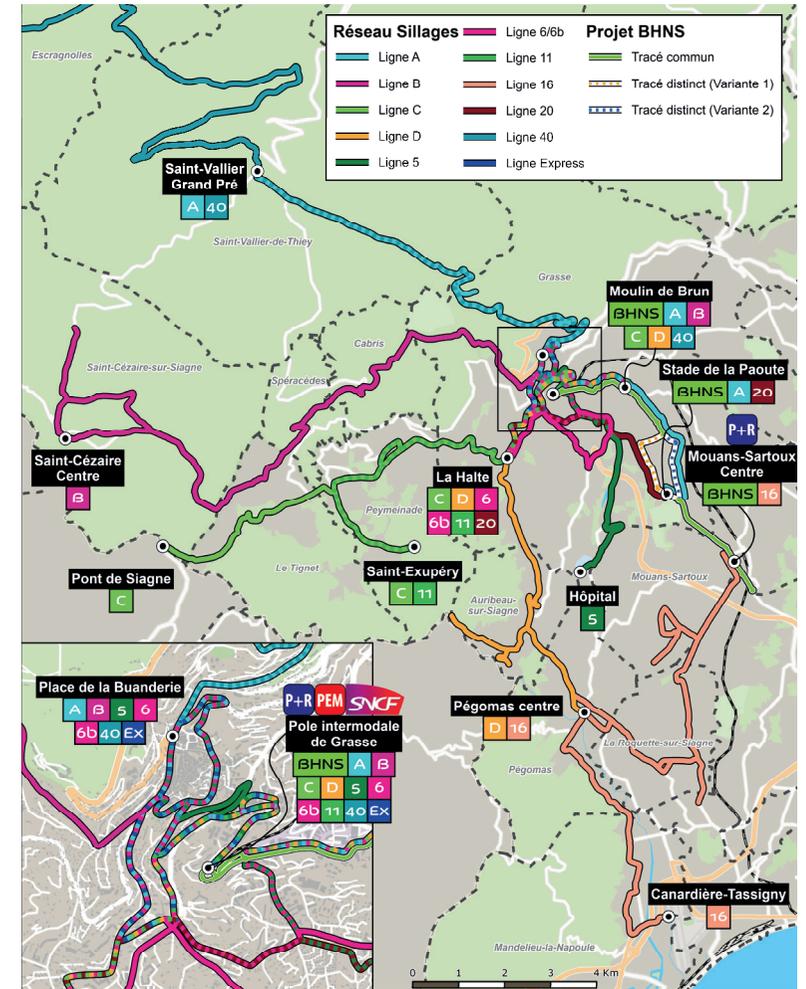
La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse prévoit de réorganiser le réseau de transports collectifs Sillages autour de la ligne de Bus Express une fois qu'elle sera mise en service. Elle en deviendra l'armature et les lignes de bus classiques organiseront le rabattement vers elle.

LES CONNEXIONS AVEC LES LIGNES RÉGIONALES



Via les correspondances dans le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse, aux stations «Moulin de Brun», «Stade de la Paoute» et «Mouans-Sartoux Centre», les voyageurs auront accès à 10 autres lignes de bus de l'agglomération.

LE BUS EXPRESS AU CŒUR DU RÉSEAU SILLAGES



2.1.5. DES AMÉNAGEMENTS POUR LES MODES ACTIFS

Le projet de Bus Express permettra de mettre en œuvre des cheminements piétons et des itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables. Ils seront conformes aux normes d'accessibilité actuelles (largeurs et pentes des pistes et des trottoirs, feux, signalétiques, etc.). Les cyclistes disposeront ainsi d'aménagements cyclables ou de possibilités, en certains endroits, d'utiliser la plateforme du Bus Express.

Des stationnements sécurisés pour les vélos (box ou arceaux) seront présents dans les stations du Bus Express les plus importantes.

2.1.6. DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

La végétalisation par des plantations (arbres, plates-bandes...) constitue un volet important du projet. Il s'agira de renaturer des espaces qui sont aujourd'hui majoritairement artificialisés, de désimperméabiliser des sols pour favoriser l'écoulement naturel des eaux de pluie, et de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur dus à la hausse des températures.

Ces aménagements seront définis de manière plus précise dans la suite des études.



À NOTER

L'itinéraire emprunté par le Bus Express, dit « gare à gare » (il relie les gares SNCF de Grasse et de Mouans-Sartoux), constitue l'axe prioritaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'implantation d'aménagements cyclables de qualité.



PISTE CYCLABLE À MOUANS-SARTOUX



DÉFINITIONS

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRi)

Outil de prévention du risque inondation élaboré par les services de l'État, sous l'autorité du préfet de département, le PPRi réglemente les possibilités de construction ou d'aménagement dans les zones à risque.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Document définissant les orientations et les règles d'urbanisme dans une commune.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Document de planification dédié à la préservation de la trame verte et bleue.

TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue a pour objectif de maintenir et de reconstituer sur le territoire national un réseau continu (continuités écologiques) permettant aux espèces de circuler, de s'alimenter, se reproduire, se reposer, et ainsi favoriser le maintien de la biodiversité.

2.2. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

Le projet a pour principaux objectifs le report modal pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et la requalification des espaces publics, notamment par le développement des modes actifs et la végétalisation.

La prise en compte des impacts du projet sur l'environnement naturel et le cadre de vie des habitants fait partie intégrante de la conception de la ligne de Bus Express. À ce stade des études, un diagnostic environnemental a été réalisé et un premier inventaire de la faune et de la flore a démarré au cours de l'été 2022.

Ce diagnostic sera approfondi dans les prochaines étapes et des mesures seront alors proposées (dans l'étude d'impact, voir partie 5) pour éviter, réduire ou compenser les impacts.

Les principaux enjeux identifiés dans le diagnostic sont synthétisés ici.

- [Le contexte hydraulique](#)

Un risque inondation est présent dans la commune de Grasse et se manifeste par des débordements de cours d'eau et par un ruissellement des eaux pluviales en secteur urbain. La commune est traversée par plusieurs vallons : les Ribes, Sainte-Anne, Fontfraye, La Frayère, le Grand Vallon et ses affluents, Saint-Antoine, dont les dimensions ne permettent pas le passage de fortes crues. Le Plan de Grasse pourrait connaître un débordement du Grand Vallon. Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) est en cours d'élaboration. Le projet devra suivre les prescriptions du PPRi et ne pas aggraver le risque inondation.

La commune de Mouans-Sartoux est également concernée par le risque inondation notamment avec le cours d'eau de la Mourachonne. Le Plan Local d'Urbanisme prend en compte les zones inondables de la commune.

- [Les milieux naturels](#)

Le secteur concerné par le projet est majoritairement urbanisé. Toutefois le cours d'eau de la Mourachonne, traversé par les deux variantes du projet, présente des enjeux.

La Mourachonne fait partie de la trame bleue et est identifiée par le Schéma Régional de Cohérence Écologique comme un cours d'eau à remettre en bon état. Elle est également une zone humide, milieu sensible faisant l'objet d'une protection.

Les travaux et les aménagements liés au projet devront veiller à préserver ce cours d'eau.



LE COURS D'EAU LA MOURACHONNE LE LONG DE LA ROUTE DE LA PAOUTE

- [Les documents d'urbanisme](#)

Le périmètre du projet est soumis aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Grasse et de Mouans-Sartoux. À ce stade des études, le tracé semble compatible avec les PLU, à condition de respecter les dispositions des différents plans de prévention des risques (notamment le risque inondation, voir ci-avant) et sous réserve d'une attention particulière à l'implantation d'installations ou d'ouvrages techniques en zonage agricole.

- [Le patrimoine](#)

Le tracé passe à proximité de deux monuments historiques :

- le domaine de la Ferrage ;
- le domaine de Saint-Donat.

Ces monuments et leurs périmètres devront être pris en compte et pourront impliquer des procédures spécifiques.

- [Les besoins fonciers](#)

Le projet se fait « sur place », en réaménageant des voiries existantes. Toutefois la création des voies réservées pour le Bus Express, les élargissements de voirie nécessaires ainsi que l'implantation d'un parkings-relais et d'une aire de covoiturage impliqueront des acquisitions foncières.

Une étude approfondie sera réalisée dans la prochaine étape du projet afin de déterminer le besoin d'emprises et le foncier concerné.

- [Les effets sur le stationnement](#)

Le projet impliquera des suppressions de places de stationnement, en particulier pour faire de la place à la végétalisation (plantations d'arbres, plates-bandes, etc.).

L'impact du projet de Bus Express sur l'offre de stationnement sera analysé en détail dans la prochaine étape d'études et des mesures seront proposées pour atténuer les effets négatifs de ces suppressions. Une réflexion sera également conduite sur les emplacements d'aires de livraison.

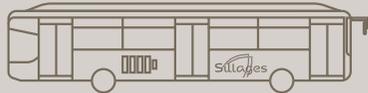


VUE GÉNÉRALE SUR MOUANS-SARTOUX

3. LE CALENDRIER ET L'ÉCONOMIE DU PROJET

3.1. LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

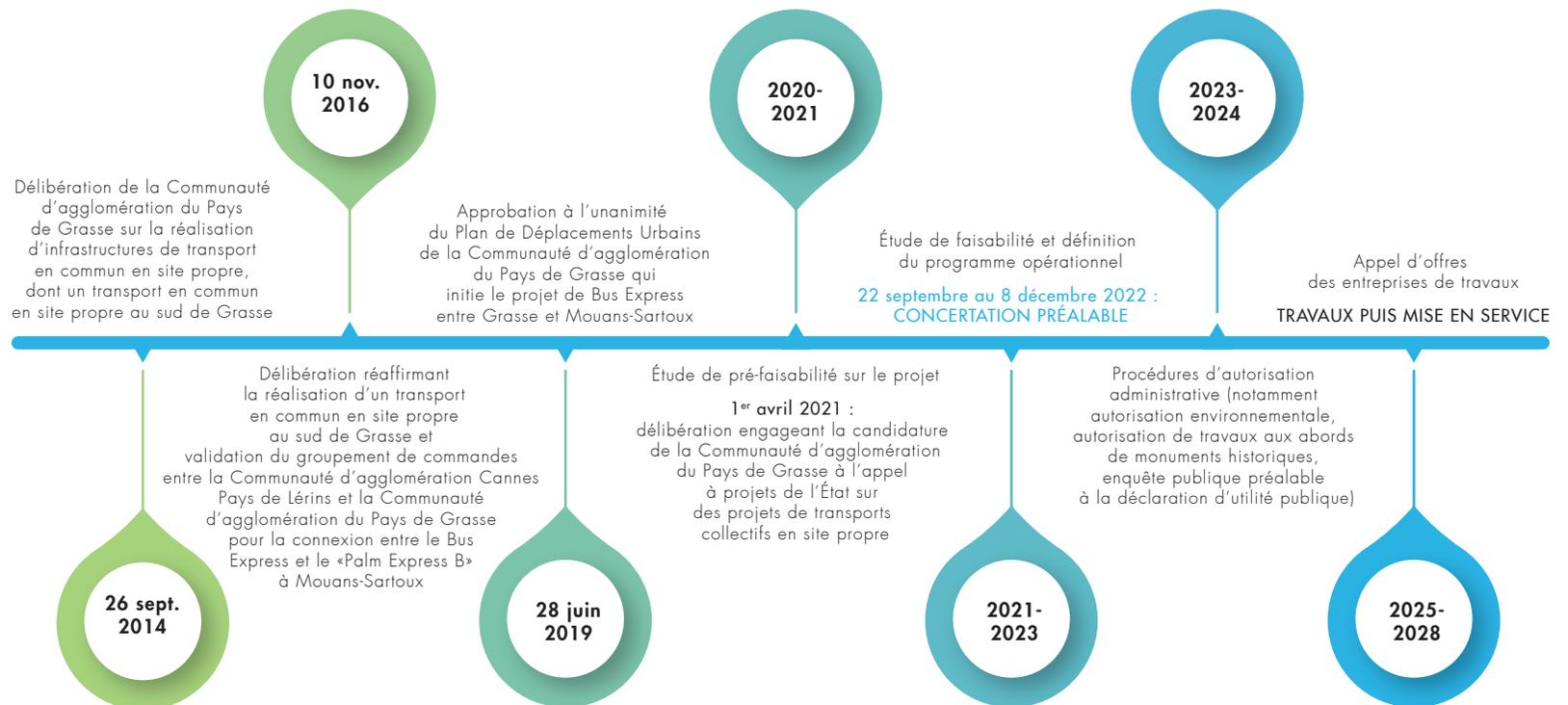
À la suite de l'approbation du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en juin 2019, la Communauté d'agglomération a engagé les premières études (études de pré-faisabilité) sur le projet de Bus Express entre Cannes et Mouans-Sartoux.



DÉFINITION

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Transport en commun disposant de voies réservées, indépendant de la circulation routière. Le Bus Express est un transport en commun en site propre.



3.2. LE COÛT DU PROJET ET LE FINANCEMENT PARTENARIAL

Le coût du projet est estimé à :

- 45 millions d'euros (hors taxes) de travaux d'aménagement de la ligne de Bus Express (aux conditions économiques de janvier 2020) ;
- 15 millions (hors taxes) de travaux de construction du dépôt de bus (aux conditions économiques de janvier 2022).

Le coût d'exploitation de la future ligne de Bus Express est estimé à environ 1,5 million d'euros hors taxes par an (aux conditions économiques de janvier 2022).

Les études de pré-faisabilité et de faisabilité sont financées en partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (50 %) et la Région Sud dans le cadre du Contrat régional d'équilibre du territoire – CRET (50 %).

Pour la réalisation des travaux, le projet a été retenu au deuxième trimestre 2022 par l'État – ministère des Transports, dans le cadre de l'appel national à projets de transports collectifs en site propre. L'État apportera à ce titre 4 890 000 euros.

En complément de cette participation et de celle de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il est prévu de solliciter également les financements des partenaires Union européenne (via le Fond européen de développement régional – FEDER), Région Sud et Département des Alpes-Maritimes.



4. LES BÉNÉFICES ATTENDUS

4.1. DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

Le projet de Bus Express facilitera les déplacements. Il offrira des temps de trajet plus fiables car ils ne seront pas soumis à la congestion routière. Le gain de temps sera de 5 à 7 minutes entre Grasse et Mouans-Sartoux.

La fréquence sera significativement renforcée par rapport à l'offre actuelle (notamment un bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe du matin et du soir). Les bus utilisés seront 100 % électriques, modernes et confortables.

La ligne de Bus Express desservira finement le territoire entre Grasse et Mouans-Sartoux. Les nombreuses stations envisagées permettront de relier efficacement les quartiers d'habitation, les pôles d'emploi, plusieurs établissements d'enseignements et de nombreux commerces et services à la population.



TER EN GARE DE GRASSE

Les utilisateurs verront leurs trajets en transport en commun facilités au sein du Pays de Grasse (avec les autres lignes du réseau Sillages) mais aussi au-delà grâce aux interconnexions du Bus Express avec le TER, la ligne Palm Express B de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et les bus du réseau régional Zou !. Les destinations comme Cannes, Mougins, Le Cannet, Sophia-Antipolis, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Peymeinade ou Saint-Vallier-de-Thiery seront ainsi accessibles via une correspondance.

Les conditions de déplacements à vélo seront améliorées. Il n'existe pas aujourd'hui d'aménagement cyclable continu entre Grasse et Mouans-Sartoux. Le projet comprend la mise en œuvre d'un itinéraire cyclable continu, sécurisé, lisible et aux dernières normes d'accessibilité.

4.2. LA CONTRIBUTION DU PROJET AU REPORT MODAL

Les études de faisabilité ont permis une première analyse socio-économique du projet de Bus Express, qui sera approfondie dans la suite des études.

Elle montre que :

- 800 000 voyageurs chaque année se reporteront des lignes de bus actuelles vers le Bus Express ;
- à un horizon de dix ans après la mise en service du projet, 160 000 voyages seront reportés de la voiture vers le Bus Express, soit 17 % de report modal.

4.3. DES DÉPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La mise en place du Bus Express permettra de délester les axes routiers et favorisera l'utilisation des transports en commun, ce qui réduira le trafic automobile. De plus, les Bus Express seront 100 % électriques.

L'impact sera positif sur :

- la qualité de l'air aux abords des voies délestées de trafics routiers, notamment les voies utilisées aujourd'hui par les automobilistes pour éviter la congestion sur la pénétrante Cannes-Grasse ;
- l'ambiance sonore aux abords de ces voies ;
- de manière générale les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques.



VUE GÉNÉRALE SUR GRASSE

5. ET APRÈS LA CONCERTATION ?

5.1. LE BILAN DE LA CONCERTATION

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, maître d'ouvrage du projet, établira début 2023, à l'issue de la concertation, un bilan de la participation et des avis recueillis auprès des habitants et des acteurs du territoire. Ce bilan sera publié et disponible pour tous sur la page du projet sur le site internet paysdegrasse.fr.

L'assemblée de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse décidera, sur la base du bilan de la concertation, des suites qu'elle donne au projet et effectuera notamment le choix d'une variante de tracé.

Les études seront ensuite affinées dans la perspective de l'enquête publique.

L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

En amont de l'enquête publique, le projet fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale, autorité compétente en matière d'environnement. L'Autorité environnementale émettra un avis sur la qualité du dossier d'enquête publique dans son ensemble, dont l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

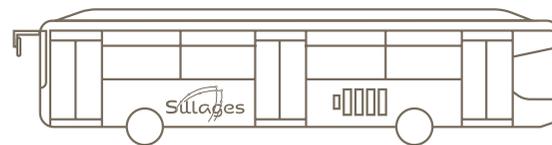
5.2. LA SUITE DES ÉTUDES ET LA FUTURE ENQUÊTE PUBLIQUE

La prochaine étape d'études sera consacrée à :

- la finalisation du programme opérationnel du projet (dimension technique du projet) ;
- l'étude d'impact sur l'environnement qui identifiera les impacts du projet et proposera des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser ;
- la réalisation du bilan socio-économique.

Les procédures d'autorisation administrative seront engagées. Elles comprennent notamment l'autorisation environnementale (avis de l'Autorité environnementale), l'autorisation de travaux aux abords de monuments historiques, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France, et l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enquête publique permettra à nouveau d'informer le public sur le projet, ses effets bénéfiques attendus, ses impacts potentiels et les mesures proposées, en lui donnant la possibilité de faire connaître ses avis et observations.



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

57 avenue Pierre-Sémard
06130 Grasse

